

Décision n° 06-1011
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 28 septembre 2006
abrogeant des attributions de ressources en numérotation
à la société Western Telecom

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7, L.44 et les articles R.20-44-27 à R.20-44-32 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Western Telecom (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 04-1836 en date du 8 juillet 2004) ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 98-694 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 25 août 1998 portant attribution d'un préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres à la société Western Telecom ;

Vu la décision n° 04-678 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 27 juillet 2004 attribuant des ressources en numérotation à la société Western Telecom ;

Vu la décision n° 04-1107 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 16 décembre 2004 attribuant des ressources en numérotation à la société Western Telecom ;

Vu la décision n° 05-0150 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 15 février 2005 attribuant des ressources en numérotation à la société Western Telecom ;

Vu la décision n° 05-1026 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 22 novembre 2005 attribuant des ressources en numérotation à la société Western Telecom ;

Pour les motifs suivants : la société Western Telecom ayant été mise en liquidation judiciaire le 26 mai 2006, il est pertinent de rendre à nouveau disponibles les ressources en numérotation qui lui ont été attribuées.

Après en avoir délibéré le 28 septembre 2006 ;

Article 1er – Les décisions indiquées ci-dessous :

Décision n°	En date du	Ressources attribuées
98-694	25 août 1998	1655
04-678	27 juillet 2004	01 00 40 MC DU
04 -1107	16 décembre 2004	08 05 08 MC DU, 08 11 99 MC DU, 08 20 99 MC DU, 08 26 25 MC DU, 08 74 70 MC DU
05-0150	15 février 2005	08 40 10 MC DU, 08 42 00 MC DU
05-1026	22 novembre 2005	08 90 10 MC DU, 08 91 91 MC DU, 08 92 82 MC DU

attribuant des ressources en numérotation à la société Western Telecom (Siren : 402 876 759) sont abrogées.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l’Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société.

Fait à Paris, le 28 septembre 2006

Le Président

Paul Champsaur